



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Debits de boissons

Question écrite n° 9654

Texte de la question

M Jean Laurain appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique, sur le souhait exprimé par le syndicat de l'hôtellerie, affilié à la confédération française des hôteliers restaurateurs et cafetiers limonadiers, de voir la création d'un CAP de garçon-serveur ceci afin de répondre à des besoins de formation spécifiques au personnel des cafés. Il lui demande de lui indiquer ses intentions dans ce domaine et de lui préciser s'il entend créer à la prochaine rentrée scolaire un CAP de garçon-serveur.

Texte de la réponse

Reponse. - La création d'un CAP garçon-serveur est envisagée en liaison étroite avec les organisations professionnelles, depuis 1988. Les références de ce nouveau diplôme (niveau de compétence, contenu de la formation) sont en cours d'élaboration. La mise en place de cette nouvelle formation, qui devrait pouvoir être préparée notamment par la voie de l'apprentissage, est prévue, en principe, à compter de 1990.

Données clés

Auteur : [M. Laurain Jean](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9654

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : enseignement technique

Ministère attributaire : enseignement technique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 695